

Mise en danger de la pratique du VTT en forêts



Rappel du communiqué du 9 février 2012 de Swiss Cycling

La loi cantonale sur les forêts voudrait interdire la pratique du VTT, sauf sur les routes forestières prévues à cet effet. Cette interdiction signifierait la fin du VTT; non seulement pour les pratiquants réguliers, mais également pour les pratiquants populaires. Swiss Cycling, la fédération Suisse de cyclisme, s'oppose à cette modification de la loi. Modification qui risquerait de créer un précédent et de faire des émules au niveau national et qui exhorte tout le monde à souscrire à la pétition en ligne qui vient d'être lancée contre l'amendement.

Le changement de loi dans le canton de Berne préoccupe Swiss Cycling depuis de nombreuses semaines. Cette modification aurait des conséquences dévastatrices pour le VTT, un des passe-temps favoris des Suisses: ce sport ne pourrait plus s'exercer dans sa forme actuelle. Pratiquer le VTT uniquement sur des routes forestières, ce n'est plus pratiquer du VTT. Des milliers d'enfants, de jeunes, de sportifs, aussi bien populaires que d'élite ne pourraient plus, avec l'application de cette loi, pratiquer leur sport, ou alors seulement de façon illégale.

Le sport d'élite perdrait ses infrastructures

Le triple champion du monde, médaillé olympique et ancien vainqueur de la coupe du monde Christoph Sauser est directement concerné. L'habitant de Sigriswil a appris avec un grand étonnement les plans du conseil d'état depuis son camp d'entraînement en Afrique du Sud: "L'application de ce changement de loi aurait pour moi, en tant que professionnel du VTT, des conséquences radicales. La forêt, la nature sont mes infrastructures d'entraînement. Je n'aurais plus la possibilité d'accomplir mon entraînement technique. Cela serait comme si un skieur ne pouvait plus s'entraîner que dans la salle de musculation." La nature, en tant qu'infrastructure, est indispensable pour les athlètes de Swiss Cycling. La forêt, qui est respectée et utilisée à l'entraînement, est le cœur des succès du VTT Suisse. Sauser aimerait se battre pour une médaille en août à Londres lors des jeux olympiques. Et justement l'année des jeux olympiques une modification de la loi qui mettrait fin au VTT s'appliquerait. En 2013, les championnats d'Europe de VTT auront justement lieu dans la capitale Bernoise. Difficilement concevable, qu'ils aient lieu dans un canton, qui ait obligé les bikers à pratiquer dans l'illégalité.

Priver de hobby les jeunes et les enfants

A côtés des sportifs d'élites, professionnels ou encore espoirs prometteurs, la loi concerne près de 400 jeunes et enfants dans les différents clubs cyclistes bernois. Ces groupes permettent aux enfants et aux jeunes une utilisation intéressante de leur temps libre. Pour les clubs, un entraînement en forêts uniquement sur les routes forestières serait difficilement organisable. Ainsi, des centaines d'enfants perdraient leur bénéfique occupation favorite.

Dédaigner les besoins de 50'000 personnes

Dans l'élaboration du changement de loi, il est étonnant de constater que les besoins de la population n'ont en aucun cas été pris en compte. D'après les statistiques, le VTT fait depuis longtemps partie des sports favoris de la population Suisse. Juste dans le canton de Berne, ils sont près de 50'000 à sillonner régulièrement les forêts du canton. Les intérêts d'un gros groupe de la population seraient complètement ignorés. Ce serait un scénario inimaginable, que plus de 10'000 cyclistes, qui pratiquent massivement une activité saine, se voient interdire leur occupation favorite.

Une dialogue à la place d'une interdiction - la coexistence comme solution

A l'instar de la plupart des cyclistes amateurs, Christoph Sauser peut également nous rendre compte de certains conflits avec des autres utilisateurs de la forêt: "Durant toutes ces années, je n'ai eu que lors de rares exceptions des conflits avec les autres utilisateurs de la forêt- et cela également de mon point de vue". Les conventions de coexistences fonctionnent en forêt. Malgré tout, Swiss Cycling sait qu'il y a parfois des frictions entre les différents groupes d'utilisateur de la forêt. Les besoins de la nature doivent être pris en compte et respectés. Mais la discussion au sujet d'une interdiction des VTT ne peut pas ne pas prendre en compte les différents problèmes proportionnellement: les dommages, que les bikers créent ne sont pas comparables avec les dommages causés par les engins forestiers. Le chemin de l'interdiction manque clairement cible. En novembre 2010, Swiss Cycling a voté un papier de position, de concert avec les sentiers pédestres Suisses, le BFU, et Mobilité Suisse. Les quatre partis se sont mis d'accord pour avancer ensemble de façon prévenante. Swiss Cycling s'est également associé à la „Commission pour un VTT plus sûr“ (FSMTB) et avec différentes commissions fédérales (ASTRA trafic lent, BASPO, bfu), les remontées mécaniques Suisses, Les sentiers de montagne Suisse, Pro Vélo Suisse et les représentants du tourisme régional pour trouver un consensus entre les groupes d'utilisateur dans les aires de loisir.

Invitation à la participation à la procédure de consultation

Swiss Cycling va envoyer une lettre claire au conseil d'état bernois, afin qu'il lui fasse parvenir la procédure de consultation. De plus, la fédération nationale de cyclisme exige que toutes les personnes, les clubs cyclistes, les sociétés et les groupes d'intérêts concernés s'inscrivent à la pétition en ligne et participent à la procédure de consultation d'ici au 2 mars 2012. La résistance contre modification de la loi sur les forêts doit être aussi grande que possible. Si la modification de la loi est adoptée, la menace d'une future interdiction du VTT dans toute la Suisse serait bel et bien réelle.

Rappel du communiqué du 8 août 2012 de Swiss Cycling

Pas de règles plus strictes pour le cyclisme en forêt

L'intensification de la législation cantonale bernoise sur les forêts aurait interdit le cyclisme hors des chemins forestiers prévus à cet effet. Swiss Cycling a lancé au début février 2012 une pétition en ligne contre ce projet de loi sur les forêts et a invité toutes les personnes intéressées à signer la pétition en ligne, pour ainsi participer au processus de consultation. La résistance à l'intensification de la loi sur les forêts a suscité un grand encouragement, puisque **31'235 personnes** l'ont signée et ont ainsi permis une opposition claire. La pétition en ligne, accompagné d'une lettre de consultation, a été envoyée au gouvernement cantonal de Berne le 27 février 2012.

Le Conseil exécutif a adopté la révision partielle de la Loi sur la forêt cantonale, le 4 juillet 2012. Il veut en revanche renoncer à un resserrement des règles pour la pratique du vélo en forêt. Le processus de consultation pour l'interdiction de celle-ci à l'extérieur de chemins forestiers et des sentiers spécialement balisés ne sera donc pas appliqué. Les conflits sur le thème de la forêt seront ainsi réglés à l'amiable.

La primauté du développement durable doit être menée par un système de gestion de la forêt qui garantit que la forêt de Berne puisse assurer ses diverses fonctions dans le futur. Pendant le processus de consultation publique a été faite une proposition qui comprend, par exemple, l'introduction d'un plan de forêt cantonale, et d'autres idées avec le principe d'un large consensus.

La seule controverse était le resserrement ou non de la loi sur le cyclisme en forêt. Dans un message au Grand Conseil, le gouvernement a renoncé à une telle modification. Le conflit existant entre les différentes parties prenantes devrait plutôt être résolu dans le cadre d'un groupe de travail. Des solutions à l'amiable sont considérées plus efficaces par le gouvernement que de nouvelles interdictions.

Le Grand Conseil prononcera sa décision lors de la session de novembre 2012, en première lecture

Afin que Swiss Cycling puisse s'engager encore plus et acquérir plus de poids au niveau politique, la Fédération a besoin de votre soutien. **Devenez membre** et soutenez le cyclisme dans son développement. Avec une simple affiliation vous pouvez profiter de nombreux avantages et rabais et soutenir le cyclisme dans toutes ses facettes.

Conclusion

31235 adeptes du VTT peuvent donc continuer à pratiquer leur sport favori en forêt grâce à la Fédération Cycliste Suisse.

Espérons que ces 31235 VTT'istes marquent leur reconnaissance en adhérant à Swiss Cycling, qui ne compte actuellement que 16'000 membres.

Août 2012.